

Rendez-vous du 31 Août 2011 avec M. Le Maire

Résumé des parents PEEP présents :

Nadine Gauvin (Présidente), Monique Sourceau (Vice-Présidente) et Anne-Marie Collet (Secrétaire)

Écartés de la Commission de Dérogation du 19 Mai 2011, écartés de la Réunion plénière municipale des écoles maternelle et élémentaires du 7 Juin 2011... les parents PEEP avaient trouvé que cela commençait à faire beaucoup et décidé d'intervenir haut et fort en demandant un rendez-vous à M. Le Maire par courrier recommandé.

Un courrier a été rédigé par notre Association PEEP de Verneuil, qui a appelé l'autre fédération de parents d'élèves à le co-signer, afin de solliciter cet entretien.

La PEEP de Verneuil, par la voix de sa Présidente Nadine Gauvin, a ensuite pris contact avec le cabinet du Maire pour un rendez-vous rapide, fixé au 31 Août 2011 faute de date commune disponible avant les vacances.

MISE AU POINT SUR L'ÉVICTION DES PARENTS D'ÉLÈVES DES RÉUNIONS MUNICIPALES

M. Le Maire nous informe qu'il n'a aucune raison d'évincer les parents des réunions officielles. Il s'agit d'un bug administratif, la convocation à la réunion semestrielle des maternelles et élémentaires du 7 Juin 2011 n'est pas partie comme elle l'aurait dû et que c'est sans rapport avec la Commission de Dérogation.

SUR LA COMMISSION DE DEROGATION DU 19 MAI 2011

Les Parents PEEP reprochent à la Mairie d'avoir attendu un an pour « dire les choses » alors qu'elle essaie de prôner le dialogue « immédiat ». Ils considèrent qu'ils étaient dans leur rôle pour communiquer avec la famille qui les avait saisis d'une demande de dérogation, s'agissant de la même procédure que celle qui s'applique notamment pour les conseils de classe ou toute autre demande exprimée par une famille.

Nadine Gauvin, Présidente de la PEEP de Verneuil, s'en était expliqué directement par téléphone auprès de Mme Dekyndt le jour même de la réception du courrier de Mme Lejeune, alors indisponible.

M. Le Maire était très mécontent des informations transmises à la famille sur le refus de la dérogation et rappelle que c'est lui qui statue en dernier. La Commission de Dérogation a un rôle consultatif, et le Maire tranche lui-même in fine. Toute famille peut donc avoir directement recours au Maire.

Les Parents PEEP signalent qu'ils ont constaté qu'il y avait beaucoup de modifications après cette commission. Ils sont surpris d'apprendre que la Commission n'a pas un pouvoir de décision et insistent sur les termes très forts du courrier reçu destiné à les évincer de la Commission de Dérogation (« divulgation d'informations ») et la convocation qu'ils n'avaient pas reçue pour la Réunion Plénière des écoles maternelles et élémentaires de Juin n'a fait que renforcer le sentiment de mise à l'écart.

EFFECTIF A LA RENTREE

Des inscriptions arrivent encore, donc l'effectif n'est pas encore définitif.

Les parents PEEP remercient la Mairie de privilégier le confort des enfants et éviter toute fermeture de classes dans les écoles. Le Maire répond qu'en effet, à ce jour et si l'on s'en tient aux textes officiels, une école maternelle pourrait être fermée sur Verneuil.

REPAS EN CANTINE

Tarifs

Après paramétrage du système, il n'est pas possible de voir quelle est la situation 2011 par rapport à avant.

Le Maire dit que les recettes provenant des familles paraissent moindres par rapport à avant, la part Mairie restant identique. Les recettes globales restent constantes.

Le Maire considère donc que les familles n'ont pas été si pénalisées que cela ; les parents PEEP insistent car des familles dont la situation n'est pas nécessairement aisée ont été très impactées et pénalisées par cette modification.

Délai de prévenance

Les parents PEEP remercient la Mairie d'avoir enfin accepté de réduire à 6 jours le délai de prévenance pour annulation. La Présidente Nadine Gauvin rappelle que depuis 2004, l'Association PEEP de Verneuil n'a eu de cesse de demander la réduction de ce délai, qui était de 5 jours initialement, puis de 1 mois pour être rapporté à 10 jours ensuite, pour répondre aux demandes des familles. M. Le Maire avait depuis fait la remarque que l'Association PEEP de Verneuil n'était pas forcément représentative de l'avis des parents verneuliens puisqu'ils n'étaient pas, selon lui, venus se plaindre du rallongement du délai de prévenance (*voir nos précédents comptes-rendus disponibles sur notre site www.peep.asso.fr/verneuil-seine Page Actualités*).

Elle constate avec satisfaction que l'accord de la Mairie pour réduire ce délai équivaut implicitement la reconnaissance de sa représentativité ?!

Les parents PEEP disent qu'il en va de même pour la garderie en maternelle, qui en 2004 était passée de 2 tranches horaires (et tarifaires) à 1 seule, pénalisant ainsi financièrement les familles qui laissaient leur enfant peu de temps en garderie. Serait-il possible dans ces conditions d'étudier le rétablissement des 2 tranches ?

M. Le Maire répond qu'il n'y a « pas de dogme », et que si une solution est en effet plus favorable, la Mairie reviendra sur sa décision.

Les parents PEEP notent cette remarque, même s'il faut bien reconnaître qu'en la matière, la Mairie aura mis 7 ans pour tenir compte de leur demande quant au délai d'annulation.

Encore une preuve que notre persévérance et le bon suivi de nos dossiers paient toujours !

M. Le Maire rappelle qu'aucun enfant n'a été refusé pour non paiement. Les parents PEEP ont toujours pu constater cette prise en charge qui évite à l'enfant d'être pénalisé bien malgré lui.

A noter que si les factures ne sont pas acquittées, la procédure veut qu'aucune inscription périscolaire ne soit possible (garderie ou centre de loisirs).

REPAS EN CAS DE MOUVEMENT

Les repas commandés par les familles seront systématiquement annulés en cas de grève, qu'ils s'agissent d'un mouvement municipal ou national.

Comme l'an dernier, le pique-nique sera accepté pour les écoles élémentaires, et pour les maternelles il sera conditionné à la présence d'Atsem pour encadrer les enfants.

GARDERIE

Très peu de souplesse pour l'inscription et le paiement.

Il faut de l'organisation, certes, mais les parents PEEP considèrent qu'il y a là aussi un juste milieu à trouver.

Liaison étude/garderie

Mme Dekyndt répond qu'à la rentrée, il a été décidé avec l'ADEP que dans chaque école, l'enseignant chargé de l'étude disposerait d'un portable spécifique. En cas de retard des parents, ces derniers doivent appeler le numéro de portable qui leur aura été communiqué pour demander que l'enfant soit confié à la garderie. Cette procédure doit bien entendu demeurer occasionnelle et nécessite **obligatoirement qu'une fiche de liaison sanitaire** ait été faite spécifiquement.

Les parents PEEP remercient la Mairie car cette décision est vraiment de nature à rassurer les parents.

Les parents PEEP demandent ce qui amène à faire payer une inscription si la prestation n'est pas utilisée ?

Mme Dekyndt dit que l'an dernier, il a été constaté que les parents inscrivaient leurs enfants en garderie mais ne les mettaient pas. Un gros gâchis a été constaté pour les goûters, ainsi qu'un encadrement trop important et peu adapté, et une certaine forme de dérive s'est installée.

Les parents PEEP rappellent que les familles faisaient ainsi pour éviter tout problème en cas de retard ponctuel, et notamment pour éviter qu'il soit fait appel au commissariat.

Justificatifs demandés

Les parents PEEP considèrent que la fiche d'impôt habituellement déclarée suffit, alors que la Mairie demande une attestation de l'employeur ou une fiche de paie personnelle. Cela pose notamment le problème de la confidentialité aux Affaires Scolaires, auxquelles certaines familles ont choisi de remédier notamment en ne fournissant pas de justificatif, le tarif le plus élevé s'appliquant.

Mme Chopin répond que la situation professionnelle et fiscale des parents change en cours d'année et que cela permet de répondre aux priorités, telles qu'elles sont décrites dans le règlement des Affaires Scolaires.

Les parents PEEP trouvent tout de même la demande du bulletin de salaire très intrusif et souhaitent l'annulation de cette demande auprès des familles.

CENTRE DE LOISIRS

M. Le Maire rappelle que cet été, aucun enfant n'a été refusé au centre de loisirs.

Les parents PEEP trouvent que c'est une bonne chose car des familles avaient fini par écarter ce système de garde pour des raisons d'organisation car sans garantie d'inscription ferme en temps utiles.

TRANSPORT SCOLAIRE

Tarifs

Problème tarifaire cette année qui a amené beaucoup de familles à contacter notre Association en Août. Rappelons qu'il était prévu que les élèves déjà inscrits l'an dernier devaient payer 34,41 € pour l'année mais que tout nouveau inscrit, y compris de la même fratrie (pas de dégressivité), devrait payer environ 329 € à l'année.

Contactée, la Mairie a assuré que le document était mal rédigé et non conforme aux discussions menées avec la SITERTA. Par la suite, la note a été refaite par les Affaires Scolaires, informant les familles que le tarif de 34,41 € était maintenu pour tous les élèves vernoliens...

Pour cette année, le problème a donc été réglé ; mais pour l'an prochain, le problème reste entier !

M. Le Maire dit que la règle déjà ancienne des 3 km (maison/école) va être appliquée à la lettre par la SITERTA / STIFF.

Le STIFF est organisateur des transports ; la Mairie ne peut statutairement pas le faire elle-même.

Les parents PEEP rappellent à M. Le Maire qu'il a maintes fois insisté en réunion sur la nécessité des liaisons douces, des transports scolaires de la commune en reprochant aux parents de prendre systématiquement leur véhicule.

Cette mesure qui consisterait à multiplier par 10 le prix du transport scolaire conduirait les familles à ne plus avoir recours au transport scolaire pour des raisons économiques.

Par ailleurs, CarApatte n'est pas possible pour les enfants qui habitent trop loin de l'école (ex : un enfant qui habiterait aux clairières de Verneuil pour aller à la maternelle ou l'élémentaire La Garenne / La Source).

Alors quelle action de la Mairie ? M. Le Maire répond qu'à ce jour il n'a pas de réponse.

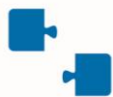
Les parents PEEP s'interrogent sur l'action possible de M. Le Maire, en son rôle de Conseiller Général. Ils ont demandé un sondage auprès des familles pour mesurer l'impact de cette nouvelle mesure.

Suppression d'arrêts de bus

Pourquoi des arrêts ont été supprimés cette année encore (notamment sur les Clairières où 2 arrêts ont été supprimés, précisément sur l'itinéraire où une suppression avait déjà eu lieu) ?

La Mairie répond qu'il faut gérer à la fois le kilométrage mais aussi le « timing » cette année avec la SITERTA.

Une étude précise a été menée l'an dernier par une coordinatrice des bus, avec un relevé établi sur toute l'année. Cependant cela n'est pas fixe et peut être revu chaque année.



L'Avis des parents PEEP

Ce point transport reste à revoir et à suivre de près pour l'an prochain, avec le soutien de toutes les familles concernées.

Les parents PEEP – Septembre 2011

Ce résumé et le courrier recommandé sont disponibles sur notre site

www.peep.asso.fr/verneuil-seine à la page Actualités